



MAIRIE DE CARLEPONT

Rue de l'Égalité

60170 CARLEPONT

Tél : 03.44.75.26.43

Fax : 03.44.75.36.71

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2015

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DÉPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'élevaient à 19 818,46 € en 2014 contre 830,40 € en 2015, ce qui représente une baisse de 95,81 %.

Cette baisse de l'entretien et la réparation s'explique par la prise en charge de la dépense sur le budget de la commune.

B) LES RECETTES

2) Les prestations de services (chapitre 70)

Les recettes de 2015 s'élevaient à 12 700 € en hausse par rapport à celles de 2014, soit 1 100,10 €. Cette différence s'explique par des taxes de branchements d'assainissement et des constructions de pavillons neufs.

3) La prime d'épuration (chapitre 74)

Cette prime est légèrement en hausse en 2015, 5 063,43 € par rapport en 2014 : 4 954,07 € soit + 2,2 %.

4) La redevance d'assainissement (chapitre 75)

La redevance versée par les fermiers est restée stable de 2014 à 2015.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

C) LES DEPENSES

Les dépenses sont inexistantes en 2014 par contre en 2015, un projet de diagnostic du réseau et de la station et du dossier de la Loi sur l'Eau est en cours avec des frais d'études de 1 713, 19 €.

D) LES RECETTES

Les recettes sont inexistantes en 2014 par contre en 2015, le projet de diagnostic du réseau et de la station d'épuration et du dossier de la Loi sur l'Eau en cours créé une recette de 2 600 €.

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent d'où l'importance du compte administratif qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière du budget annexe de l'Assainissement.

En 2014, le résultat de clôture du compte administratif était excédentaire de 292 461,10 € ainsi qu'en 2015 de 330 222,52 €.